PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Le 16 septembre 2026, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 23 septembre 2026 à 18 h 30 à la Mairie.

Le conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents sauf Gérard PLACET, David TRIANTAFYLLIDIS, Stéphanie CHEVROLAT et Marie LUTTENSCHLAGER, excusés.

Gérard PLACET donne procuration à Carlos PARDO, David TRIANTAFYLLIDIS donne procuration à Jean-Louis BOUTON, Stéphanie CHEVROLAT donne procuration à Stéphanie CHEVRY et Marie LUTTENSCHLAGER donne procuration à Gaël ALLAIN.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

Après avoir adopté à 15 voix le procès-verbal de la séance précédente, l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2025 : EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT COLLECTIF / ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation de la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) sur l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. Ces rapports doivent être présentés au Conseil dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (date limite au 15 octobre 2026).

Il rappelle que ces rapports sont publics et qu'ils permettent d'informer les usagers du service par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Concernant l'eau potable, les informations sont récupérées dans le Rapport Annuel du Délégataire 2025 fournit par VEOLIA.

Concernant l'assainissement collectif, il est nécessaire de rechercher les informations dans les bilans annuels de Véolia sur le système d'assainissement ainsi que sur les rapports annuels des STEPs de la SATESE de 2025.

Et concernant l'assainissement non collectif, la convention entre la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays de Cerdon (CCRAPC) et la commune s'est terminée au 31/12/2025. Depuis le 01 janvier 2026, la compétence Assainissement non collectif est redevenue une compétence communale.
Cependant, sur les données 2025, nous ne disposons d'aucune information de la part de la CCRAPC afin de pouvoir compléter la saisie du RPQS. C'est donc le bureau d'études Charpentier qui travaille avec la commune depuis le début de l'année sur un contrat de délégation des contrôles ANC à partir de 2027 qui a récupéré les données.

Florian MALARD indique que l'ensemble des indicateurs obligatoires ont été complétés afin de n'avoir aucun bloquant et pouvoir valider l'ensemble des RPQS.

Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2025, d'assainissement collectif 2025 ainsi que celui de l'assainissement non collectif 2025.

DENOMINATION EXACTE DE LA COMPETENCE EAU

Monsieur le Maire informe que, à la suite d'échanges avec la trésorerie concernant la possibilité d'intégrer au budget de l'eau et de l'assainissement de la commune des écritures de trésorerie, tant en dépenses qu'en recettes, relatives au service public d'assainissement non collectif (SPANC), sous réserve que ces opérations demeurent équilibrées, il est apparu que le budget annexe de la commune ne porte pas officiellement l'intitulé « budget eau et assainissement ».

En effet, ce budget annexe est administrativement dénommé « Budget eau », alors même que les documents comptables le désignent sous l'appellation « budget eau et assainissement ».

Il est donc nécessaire d'assurer une cohérence entre les documents comptables et administratifs. Ainsi, Monsieur le Maire propose de renommer le budget comme suit :

« BUDGET ANNEXE – EAU ET ASSAINISSEMENT ».

Le conseil valide cette décision à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Lecture compte-rendu de la Chambre Régionale des Comptes pour le SIEA

Gaël ALLAIN présente le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) concernant les comptes et la gestion du SIEA, ainsi que sur le déploiement du Très Haut Débit par le SIEA pour la période 2018-2025.
Ce rapport a été rendu public par la CRC sur son site le 16 décembre 2025.
Conformément à la réglementation, ce rapport avait été préalablement présenté aux délégués du SIEA réunis en assemblée générale le 12 décembre 2025.
La CRC demande une présentation au conseil municipal.

Le compte-rendu de la CRC sera également envoyé par mail à l'ensemble des membres du conseil municipal dès demain.

- Sénatoriales

Gaël ALLAIN rappelle aux conseillers concernés, c'est-à-dire à Carlos PARDO, 1er adjoint, Coralie GRABIT, 2ème adjointe, et lui-même, que les élections sénatoriales auront lieu ce dimanche 27 septembre.

Il informe que Véronique AUZIAS, Jean-Louis BOUTON et lui-même ont reçu en mairie les candidats Véronique BAUDE et Patrick CHAIZE à leur demande.

Il précise également avoir déjeuné avec la candidate Florence BLATRIX, lors d'une visite de dernière minute en mairie.

➢ Bilan KHRÔMA

Coralie GRABIT fait un retour sur le Khrôma Festival qui s'est déroulé le week-end du 12 et 13 septembre.

Une soirée de remerciements avec les bénévoles, les sponsors, etc., aura lieu le vendredi 6 novembre 2026 à la salle des fêtes.

L'utilisation des parkings à Argis, avec des navettes pour le transport, a très bien fonctionné. Les organisateurs ont reçu d'excellents retours.

On estime la présence d'environ 3 600 à 3 800 visiteurs, avec une affluence particulièrement forte le samedi.

Elle communique quelques chiffres anecdotiques :

- 220 kg de frites pendant le week-end,
- 400 cônes de signalisation décorés et installés dans le bourg de la commune,
- 600 m de décorations…

Le bilan financier n'a pas encore été établi.

Les cônes de chantier décorés et les mange-debout ont été conservés pour la commune et peuvent être prêtés à d'autres communes ou associations si besoin.

Pendant le festival, une toile tendue a été réalisée avec la participation des visiteurs le samedi. La fresque mesure environ 3 à 4 mètres de long. Il faudra réfléchir à un endroit pour l'installer de manière à ce qu'elle soit visible et à l'abri des intempéries.

➢ Permis de louer

Gaël ALLAIN informe qu'une réunion publique aura lieu le mardi 27 septembre à 18h30 dans la salle des fêtes concernant la mise en place du permis de louer, applicable à partir du 2 novembre 2026.

Une réunion est programmée ce vendredi 25 septembre après-midi avec les différents acteurs de la mise en place du dispositif. De nouvelles informations seront communiquées prochainement.

Gaël ALLAIN informe qu'il sera bien présent.

➢ Refuge Ligue Protection des Oiseaux (LPO)

Gaël ALLAIN rappelle l'information précédemment communiquée concernant le projet de démolition des dix immeubles situés rue de la Gare. Dans ce cadre, un diagnostic de la faune a été

réalisé en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes (LPO AURA).

Cette démarche a également été l'occasion d'échanger avec le référent local de la LPO sur la possibilité pour la commune de s'engager dans la création d'un refuge LPO sur son territoire.

La création d'un refuge LPO « Collectivité » vise à préserver et favoriser la biodiversité sur un espace public identifié. En l'espèce, le site des Eaux-Noires apparaît comme le lieu le plus adapté à cette démarche.

La LPO accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de ce type de projet en réalisant un inventaire des espèces présentes sur le site, en identifiant les espèces susceptibles d'y trouver un habitat favorable mais actuellement absentes, et en déterminant les facteurs limitants éventuels (habitat, ressources alimentaires ou autres). Sur cette base, elle élabore un plan d'actions destiné à favoriser le développement de la faune et de la flore locales.

Les actions préconisées peuvent notamment comprendre l'installation de nichoirs pour différentes espèces (chauves-souris, passereaux, etc.), l'aménagement d'abris pour les hérissons avec des dispositifs facilitant leurs déplacements, la mise en friche de certaines zones afin de favoriser les insectes, la plantation d'espèces végétales adaptées ainsi que l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires.

Au-delà de son intérêt écologique, la démarche présente également une dimension pédagogique et citoyenne. Elle permet de sensibiliser la population et les scolaires à la préservation de la biodiversité par le biais d'interventions éducatives, mais également par l'organisation d'actions participatives telles que des opérations de nettoyage, des plantations ou des journées d'observation et de comptage des espèces.

Le parc des Eaux-Noires présente de nombreux atouts pour accueillir un tel projet. Relativement préservé des nuisances lumineuses, situé en contrebas de la voirie, il dispose d'un plan d'eau, d'une végétation diversifiée et d'une faible artificialisation. Les aménagements récemment réalisés dans le cadre du projet de pêche ont par ailleurs contribué à renforcer l'attrait du site pour les promeneurs. Depuis trois ans, les élèves de l'école primaire participent également au dispositif d'Aire Terrestre Éducative et mènent diverses observations naturalistes portant notamment sur les libellules, les oiseaux et les gammares.

À titre d'exemple, plusieurs sites du territoire bénéficient déjà du label Refuge LPO, notamment le Château des Échelles et le parc du Grand Dunois à Ambérieu-en-Bugey. Le parc du siège de la CCPA, le Parc industriel de la Plaine de l'Ain ainsi que le site de la Vallée Bleue sont également engagés dans cette démarche et disposent chacun d'un plan d'actions dédié.

L'ensemble du conseil municipal se déclare favorable à cette initiative.

Florian MALARD souhaite qu'une courte présentation puisse être réalisée lors d'un prochain conseil municipal par le référent local de la LPO afin de préciser les modalités d'engagement de la commune, notamment les implications financières, matérielles et humaines du projet.

Gaël ALLAIN indique que cette demande sera transmise au référent de la LPO et qu'une intervention pourra être organisée, en présentiel ou en visioconférence, selon ses disponibilités.

- SPANC

Florian MALARD informe qu'une réunion concernant la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) aura lieu le vendredi 23 octobre à 18h en mairie.

Le but de cette réunion est de valider la proposition du cabinet d'étude et de fixer le règlement intérieur afin d'assurer une mise en application dès le 1er janvier 2027.

Gaël ALLAIN demande s'il y a une possibilité de distinguer les installations anciennes des nouvelles et d'avoir deux réglementations différentes.

Plusieurs points seront abordés avec le bureau d'étude, notamment le récapitulatif des installations conformes ou non et les actions à mettre en place.

Un devis a également été reçu pour la mise en place d'un règlement d'assainissement collectif. Ce projet est inscrit pour la commission finances de 2027.

- Divers

Stéphanine CHEVRY informe avoir rencontré des personnes remplissant des bidons d'eau au robinet extérieur du cimetière. Ce fait avait déjà été signalé il y a quelque temps par David TRIANTAFYLLIDIS et il s'avère que cela se reproduit très souvent.

Elle demande s'il est possible de déplacer ce robinet et de l'installer à l'intérieur du cimetière afin d'éviter ce genre de situation. Elle s'interroge également sur le nombre de litres d'eau utilisés.

Florian MALARD précise qu'un relevé des compteurs est effectué tous les mois par les agents municipaux, contrôlés par Jean-François BONIN et lui-même.
À ce jour, aucun relevé anormal n'a été constaté, ce qui indique qu'il n'y a pas une quantité significative d'eau prélevée

- Périscolaire

Stéphanie CHEVRY informe le conseil que la commission des affaires scolaires s'est réunie le 18 septembre 2026 en présence de Christiane TIVEDDU et Véronique AUZIAS. Marie LUTTENSCHLAGER était excusée.

Cette réunion avait pour objet d'examiner les différents litiges et difficultés rencontrés dans le fonctionnement actuel des services périscolaires.

Pour rappel, le service de garderie périscolaire (accueil du matin, temps périscolaire de la pause méridienne après le repas et accueil du soir) est entièrement gratuit pour les familles. En revanche, le service de restauration scolaire, correspondant uniquement au temps du repas, est facturé aux parents au prix d'achat des repas fournis par l'EHPAD.

L'organisation de ces services mobilise des moyens humains et matériels importants pour la commune. Deux salles communales sont mises à disposition et quatre agents municipaux interviennent quotidiennement pour assurer la livraison des repas, le service de restauration et la surveillance des enfants. Deux agents supplémentaires assurent le transport des élèves entre les différents bâtiments communaux. Enfin, un à deux agents du CSCA participent également au

fonctionnement du dispositif. Ces prestations représentent un coût significatif pour la collectivité, lequel demeure entièrement pris en charge par la commune.

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été évoqué la mise à jour des règlements intérieurs de la cantine et de la garderie afin d'y intégrer un dispositif d'avertissements en cas de non-respect des règles, de retards répétés ou de comportements inadaptés. Ces avertissements pourraient, le cas échéant, conduire à des exclusions temporaires ou définitives des services périscolaires.

Après examen de la situation, les membres de la commission des affaires scolaires ont proposé d'instaurer une participation financière pour le service de garderie périscolaire, avec pour objectif de responsabiliser davantage les familles dans l'utilisation de ce service.

Florian MALARD s'interroge sur l'efficacité d'une telle mesure pour résoudre les difficultés constatées, notamment les problèmes d'inscription et les retards récurrents. Il estime qu'un système d'avertissements assorti, si nécessaire, d'exclusions temporaires ou définitives pourrait constituer une réponse plus adaptée.

Stéphanie CHEVRY indique que, depuis le 2 septembre 2026, des remontées d'information hebdomadaires lui sont adressées par les services municipaux. Celles-ci font état de retards fréquents dans la récupération des enfants à la garderie du soir, d'inscriptions non réalisées ou tardives ainsi que de plusieurs manquements au règlement intérieur. Depuis la rentrée scolaire, quatre avertissements ont déjà été notifiés à des familles, sans qu'une évolution significative des comportements n'ait été constatée.

Gaël ALLAIN rappelle que l'intérêt de l'enfant doit demeurer au centre des réflexions. Il invite ainsi l'assemblée à s'interroger sur la solution la plus favorable aux enfants concernés, notamment lorsque ceux-ci évoluent dans des contextes familiaux parfois complexes.

Coralie GRABIT, Stéphanie CHEVRY et Séverine BRUN soulignent néanmoins que les services municipaux n'ont pas vocation à se substituer aux responsabilités parentales.

Plusieurs conseillers municipaux se déclarent favorables à l'instauration d'une participation financière, même symbolique, pour l'accès au service de garderie périscolaire.

En conclusion, Gaël ALLAIN propose l'organisation d'une réunion de travail associant l'ensemble des élus afin d'étudier plus en détail les différentes solutions envisageables concernant l'organisation des services périscolaires.

Une date sera prochainement communiquée aux membres du conseil municipal.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures et vingt et six minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 05/11/2026,

Le secrétaire de séance,
Christiane TIVEDDU

Le Maire,
Gaël ALLAIN

MAIRIE DE TENAY (Ain)